

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

## Délibération du Conseil Communautaire

N° 30-10-2025

**Date de convocation :** 20 octobre 2025**Membres du Conseil communautaire :** 31**En exercice :** 31**OBJET :** Autorisation de signature d'une Convention de mise à disposition d'un terrain attenant au stade de Rutali pour l'installation d'un module sportif

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du dix-sept octobre deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Joseph POGGIOLI (1<sup>er</sup> Vice-Président), pour le Président empêché.

**Présents :** 10 : BENVENUTI Jean-François, BERNARD Gérard, CASALE Philippe (suppléant de TOMI Marc pour la Commune de Santo Pietro di Tenda), COSTA Paul, LUCIANI Cyril, POGGI Augustin, POGGIOLI Joseph, SEBASTIANI Edith, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

**Représenté :** 1 : CHIARELLI Joseph par TOMI Christian

**Absents :** 20 : AGOSTINI Pierre, ARENA Jean-Baptiste, CHERUBINI Ange, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, MARCHETTI Etienne, MAROSELLI Dominique, OLMETA Claudy, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, ROVERE Anne-Sophie, SANTONI Virginie, SEGUIN Pierre, SIGNANINI-PIEVE Antoine, TOMASINI Philippe

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes Nebbiu et de la Communauté de Communes Conca d'Oro ;

**Considérant** que suite à la réunion de travail du 16 septembre 2025, il a été convenu entre la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru et le Rugby Club du Nebbiu, sous réserve d'acceptation de la mairie propriétaire, d'utiliser le stade de Rutali pour permettre à l'école de rugby de fonctionner ;

**Considérant** que les vestiaires du stade sont pour l'instant inutilisables et qu'il convient, pour la Communauté de Communes, de fournir un équipement modulable au Rugby Club du Nebbiu ;

**Considérant** qu'à cette fin, il convient de signer une convention tripartite entre la Commune de Rutali, la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru et le Rugby Club du Nebbiu pour l'occupation d'un terrain attenant au stade de Rutali et l'installation d'un module,

Monsieur le Président de séance demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le projet de convention et autoriser sa signature par Monsieur le Président.

La proposition de Monsieur le Président de séance est mise aux voix.

Après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire** :

- **APPROUVE** le projet de convention tel que présenté en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : *LL*

Contre : *0*

Abstention : *0*

Pour le Président empêché  
Le Premier Vice-Président  
Monsieur Joseph POGGIOLI



Pour copie conforme